


# LIEN PLUS

Association locale d'aide à la mobilité  
sur le Pays des 7 Vallées 

96 Grand-rue 62 990 BEURAINVILLE  
☎ 03-21-86-27-66 - Fax : 03-21-06-42-40

Beurainville, le 12/07/06

→ à Mme Marquaille  
Vice-Présidente du Conseil Régional  
à Mr Plancke  
Président de la Commission Transport

Objet : Contribution au projet de schéma  
régional des transports

Madame, Monsieur,

Suite à notre participation aux différentes rencontres sur la phase prospective et la récente réunion de présentation, nous souhaitons apporter notre contribution au projet de schéma régional des transports :

- l'identification des objectifs majeurs et orientations stratégiques nous semble tout à fait pertinente.
- la complémentarité des modes de transport et la coopération entre opérateurs y est naturellement souhaitée et préconisée.
- Le droit à la mobilité pour tous est repéré à juste titre comme une des bases de la lutte contre les exclusions. Autant pour renforcer la cohésion territoriale, lutter contre les inégalités que pour respecter les principes vitaux de développement durable, il devient d'autant plus indispensable de privilégier le mode « collectif », de raisonner et d'agir dans le sens du « bien commun » équitablement accessible et partagé.
- Or, la spécificité de handicap des territoires ruraux isolés peu densément peuplés, faiblement dotés en réseaux de transport public collectif, ne nous semble pas être suffisamment prise en compte dans toutes ses dimensions :

Comment le Conseil Régional, au-delà de sa fonction de chef de file, coordinateur et facilitateur, en charge du TER, pourrait-il imaginer, au nom de la solidarité régionale d'aménagement et développement du territoire, d'accompagner, soutenir les opérateurs locaux et les Communautés de Communes (au potentiel financier et fiscal réduit) sur la création, maintien de services « minimum » de transport collectif innovant, alors même que le challenge y est beaucoup plus matériellement difficile et moins économiquement viable qu'ailleurs ?

Location Cyclomoteurs — Transport Insertion Emploi Formation — Transport Social Individualisé —  
Transport privé — Transport public — de 5 à 28 places



SIRET : 385 100 730 000 22

APE : 602 G

TVA : FR 95 385 100 730



Les opportunités de travail, de services et de loisirs sont, par nature, globalement plus éloignées, voire totalement inaccessibles pour les habitants sans automobile à disposition. Ces vastes territoires ruraux sont donc largement concernés par la permanence d'inégalités et de phénomènes d'exclusion, sans compter celui de vieillissement de la population.

Au nom de la cohésion territoriale, de la lutte contre les inégalités, du droit à la mobilité pour tous, la répartition « stricto sensu » des compétences, en matière de transport, ne peut-elle être dépassée pour réunir, autour des problématiques des territoires ruraux, les volontés et moyens des Communautés de communes, du Département, de la Région et de l'Etat ?

Faciliter les déplacements des habitants et renforcer le transport collectif n'est pas un choix sur un territoire comme celui des 7 Vallées ( 37500 habitants sur 94 communes, 4 EPCI et 10 % de la superficie du Pas de Calais), mais une nécessité inscrite comme axe prioritaire dans la charte de pays !

Comptant sur votre attention et restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos plus cordiales salutations

Pour l'Association,  
le Directeur

Hervé Thys



**LIEN PLUS**  
*Atelier Artisanal*  
96, Grand'Rue  
**62990 BEURAINVILLE**  
☎ / 03.21.86.27.66